

POSTULAT

Auteur PLR, par David Crettenand
Objet Encourager le financement participatif par des mesures fiscales
Date 15.11.2018
Numéro 1.0273

27 millions en 2015, 128 millions en 2016, 375 millions en 2017, les fonds levés par les plateformes de financement participatif augmente année après année en Suisse. Ce mode de financement séduit tout particulièrement les micro-donneurs ou micro-investisseurs. Qu'il s'agisse de crowddonating (dons sans contrepartie), de crowdsupporting (dons avec contrepartie), de crowdlending (prêts) ou de crowdinvesting (levée de fond par prise de capital), le financement participatif devient un outil de financement incontournable. En particulier dans les secteurs qui doivent se réinventer comme le tourisme, le culturel et le non-marchand (associatif ou projet-citoyen).

De jeunes Anniviards ont levé récemment plus de 100'000 CHF pour un projet de parc de loisir intérieur en utilisant l'ancienne piscine du Lona à Grimentz, propriété de la commune. Voilà typiquement une initiative qui va bénéficier à l'attractivité de la région et qui a été soutenue par plus de 200 parrains. Avec ce type d'investissement, une communauté est créée autour du projet ce qui lui donne encore une plus-value supplémentaire.

Encourager le financement participatif profitant à notre canton permet de soutenir des associations locales, des projets citoyens, des artistes, des sportifs, des collaborations privées-publics,... ainsi que de favoriser le développement et la croissance d'entreprises locales.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de proposer des mesures fiscales attractives et claires pour les financements participatifs profitant à notre canton, puis de les faire connaître. Les modalités d'avantages fiscaux accordés au titre d'un don ou d'un investissement en financement participatif devraient différer selon sa nature (crowddonating, crowdsupporting, crowdlending ou crowdinvesting).